

VARENNES-LE-GRAND. Entretien avec Didier Bretin, l'homme à l'origine de l'affaire Théméroil.

« Un scandale national »

INTERVIEW

PAR CHRISTOPHE ROULLIAUD

À l'origine de l'affaire Théméroil, Didier Bretin, l'ex président du syndicat des pêcheurs professionnels, s'inquiète de l'inertie pour dépolluer. Preuves à l'appui, il accuse aussi l'État.

Didier Bretin, qu'est devenue la plainte déposée le 10 juillet 2010 par le syndicat des pêcheurs professionnels ?

Officiellement, nous n'avons aucune nouvelle, et aucun juge d'instruction n'a été saisi, alors qu'elle est le prolongement logique de notre travail de recherche de polluants, qui a permis de faire éclater cette affaire. Officieusement, j'ai eu vent que la plainte allait être classée sans suite. C'est ce qui m'a poussé à demander au Parquet la copie de cette plainte que l'on ne m'a jamais donnée, afin de saisir un juge d'instruction. Depuis début décembre, nous avons demandé ce document à la substitut du procureur à trois reprises, mais elle ne nous l'a toujours pas transmis. Pour moi, cela ressemble aujourd'hui à un barrage de la justice.

Mais sur le fond, l'entreprise a fermé et un calendrier de dépollution a pourtant été avancé par la préfecture. * Cette victoire n'est pas suffisante selon vous ?

Absolument pas. Passer encore deux années à faire des analyses avant d'agir concrètement est une honte. Car en attendant, une partie des polluants continue de rejoindre la nappe phréatique, puisqu'elle communique avec les fossés, et continue de migrer par les eaux de surface jusqu'aux biefs et à la rivière. Et ce n'est pas la plaque de tôle pourri servant de barrage hydraulique qui peut empêcher cela, d'autant plus que l'un des deux fossés jouxtant l'entreprise n'est toujours pas nettoyé. Les dernières analyses que nous venons de réaliser ont montré qu'il était lui aussi lourdement impacté par les PCB.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 7 juin 2010, qui a conduit l'entreprise Théméroil au dépôt de bilan, imposait cer-



1

taines mesures d'urgences, telles que le recouvrement des terres par une géomembrane, de manière à empêcher le ruissellement des eaux de pluie sur les sols pollués. Et aujourd'hui, l'administration ne s'impose pas les travaux qu'elle réclamait. Tout cela m'amène à penser qu'on cherche à gagner du temps, car les 3 millions d'euros nécessaires pour commencer à dépolluer le site sont sans doute loin d'être débou-

Cet aspect financier vous exaspère également ?

Complètement. Car depuis 1984, et de manière continue jusqu'en 2009, nous avons la preuve que Théméroil a pollué. Des éléments probants d'un dysfonctionnement chronique, des événements dramatiques successifs auraient dû éviter cet épilogue catastrophique et coûteux. Tout cela est consigné à la Drire**, dans des documents que

l'on nous a fait parvenir. Dans le même temps, Théméroil a touché diverses subventions, et à plusieurs reprises l'État lui a rendu les sommes qu'elle avait été contrainte de consigner, sous prétexte que les déchets polluants avaient soi-disant été enlevés en totalité !

Tout cela pour aboutir aujourd'hui à une facture de 3 millions d'euros pour le contribuable. Or, cette entreprise avait des administrateurs, des gens certainement solvables et censés être responsables aussi des activités. Je ne comprends pas que l'on n'aille pas leur demander des comptes.***

Vous évoquez un silence des services de la Drire. Qu'entendez-vous exactement par là ?

Les documents de la Drire mentionnent des pollutions depuis très longtemps. En 1987, par exemple, preuve a été faite que les puits de capta-



2

1. Le fameux barrage hydraulique, censé empêcher les polluants de s'échapper du site...

2. Bien que grillagé, l'intérieur du site est très facile d'accès. On peut voir de près que le sarcophage où sont enfouis des tonnes de déchets est complètement fissuré.

Photos DR

en eau potable de Varennes-le-Grand ont été pollués aux solvants chlorés et aux hydrocarbures. C'est très grave. Pourtant, personne ne l'a dit. Depuis début janvier 2012, la commune de Saint-Ambreuil a d'ailleurs interrogé l'Agence régionale de la santé, pour savoir, suite à cela, des analyses complémentaires, qui auraient dû être effectuées, l'ont bien été. Mais elle attend toujours la réponse.

En 1989, par ailleurs, la Caisse régionale d'Assurance-maladie a alerté les services de l'État sur la présence de PCB dans l'huile de décoffrage produite par Théméroil.

Un rapport fantôme D'autres exemples... ?

Il est fait mention à de nombreuses reprises d'élimination de dizaines de tonnes de déchets, alors même que Théméroil n'avait pas les agréments pour recycler des huiles usagées. Comment, dans ce contexte, la Drire a-t-elle pu donner son aval pour ces éliminations et ne pas se poser la question de la provenance de tous ces déchets ?

En 1994, il est de nouveau fait mention de pollutions aux PCB dans un rapport. En 2000, un rapport de la Drire



« Je veux que l'État prenne ses responsabilités et que la justice fasse son travail. »

DIDIER BRETIN

évoque une liste incroyable de dysfonctionnements dans l'entreprise. En 2001, le rapport ATOS RT01, qui officiellement n'existerait plus aujourd'hui, montre des teneurs en plomb énormes dans les sols de l'entreprise. On peut comprendre qu'il soit difficile à trouver, puisqu'on a tenté de faire porter le chapeau d'une pollution au plomb à la station-service voisine, sur l'aire d'autoroute.

En évoquant tout ceci aujourd'hui, que recherchez-vous ?

Que l'État prenne ses responsabilités afin de ne pas laisser pourrir une situation catastrophique et que la justice fasse son travail. J'aimerais que l'on mène des études pour connaître véritablement la qualité des eaux de la nappe de Saint-Ambreuil et de Varennes-le-Grand. J'aimerais connaître l'étendue exacte du panache de pollution, et que l'on place ce site en sécurité, afin de protéger la population, les rivières et les poissons, autrement qu'avec un vieux bout de tôle. Les terres lourdement polluées du site doivent être enlevées au plus vite.

Enfin, au-delà de l'aspect local, il ne faut pas oublier que les huiles de décoffrage polluées de Théméroil ont servi à la construction de milliers d'habitations. Tout ceci est un scandale national.

* Lire notre édition du 16 novembre dernier.

** Drire : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

*** « Aucune procédure n'est pour le moment engagée en ce sens, mais nous essaierons bien sûr de récupérer une partie de cette somme auprès des responsables initiaux de l'entreprise », déclarait à ce sujet le préfet, en novembre dernier.

LE CONTEXTE

Théméroil produisait des huiles de décoffrage pour le BTP. L'entreprise est responsable d'une pollution sur son site, aux PCB (alias pyralène) et aux solvants chlorés notamment. Des polluants qui ont touché la nappe phréatique, à cheval entre Varennes-le-Grand et Saint-Ambreuil. Mise en liquidation judiciaire, l'entreprise, dont le responsable a été jugé « défaillant », a cessé ses activités le 13 mai dernier. Le site a été déclaré « orphelin » le 17 octobre.